

Les problèmes courants de l'assurance

Pierre Chouinard

Volume 45, numéro 1, 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103926ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103926ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Chouinard, P. (1977). Les problèmes courants de l'assurance. *Assurances*, 45(1), 38–41. <https://doi.org/10.7202/1103926ar>

Résumé de l'article

Devant un auditoire convié à entendre les vues d'un certain nombre de spécialistes des assurances sur les problèmes de l'heure, M. Pierre Chouinard a tenu les propos qui suivent. Même s'ils sont nécessairement très brefs, compte tenu du temps mis à sa disposition, nous croyons qu'ils intéresseront le lecteur parce qu'ils serrent l'actualité de très près. A.

Les problèmes courants de l'assurance¹

par

PIERRE CHOUINARD

38

Devant un auditoire convié à entendre les vues d'un certain nombre de spécialistes des assurances sur les problèmes de l'heure, M. Pierre Chouinard a tenu les propos qui suivent. Même s'ils sont nécessairement très brefs, compte tenu du temps mis à sa disposition, nous croyons qu'ils intéresseront le lecteur parce qu'ils serrent l'actualité de très près. A.



Il est impossible de couvrir durant les quelques minutes qui me sont accordées chacun des sujets qui feront l'objet des discussions de cet après-midi. Aussi, me bornerai-je à vous donner quelques impressions personnelles sur certains d'entre eux.

Les résultats de 1976

Après plusieurs années désastreuses, 1976 s'annonce, même au niveau des résultats techniques, comme une année profitable pour de nombreux assureurs.

La conjugaison de plusieurs facteurs, entre autres les corrections apportées à la tarification, l'augmentation des valeurs assurables à un niveau correspondant de plus en plus à la réalité, une expérience automobile substantiellement meilleure que celle qui était anticipée, ont finalement contribué à sortir les assureurs du marasme passé.

Cette étape franchie, l'on peut cependant se demander si cette tendance va continuer; en effet, l'on sent déjà depuis

¹ Propos tenus à l'Association des Gestionnaires de Risques et d'Assurances du Québec (A.G.R.A.Q.). L'Association groupe ceux qui gèrent le portefeuille d'assurances des grandes entreprises du Québec.

peu au Québec, au niveau de certaines assurances, une concurrence beaucoup plus vive qui me porte à craindre que si le phénomène s'accroît, il n'entraîne rapidement une nouvelle détérioration des résultats techniques. À long terme ce sera définitivement néfaste, tant pour l'assureur que pour l'assuré. Par ailleurs, dans d'autres groupes — telle la responsabilité civile — la tarification et la portée des garanties continuent de subir l'influence induite selon moi, de l'expérience américaine, sans que les conditions locales soient suffisamment prises en considération.

39

Notons donc simplement ici que, d'une part, l'on assistera dans les mois qui suivent à une surenchère de la part des assureurs pour certaines catégories de risques, et simultanément à un marché très sélectif pour d'autres. Par ailleurs, si le phénomène amène de nouveau une détérioration des résultats en 1977, cela confirmera la tendance des dernières années, à l'effet que le cycle des résultats positifs est de très courte durée.

Au Québec, l'une des causes est attribuable à la crainte qu'ont certains assureurs de perdre une partie substantielle de leur portefeuille automobile, et par voie de conséquence, au désir de diversifier le plus rapidement possible les autres classes.

Assurance automobile

S'il est un sujet brûlant actuellement, c'est bien celui de l'assurance automobile au Québec. Que dire sinon que tout ayant été dit ou presque, je ne peux que m'aventurer à vous donner certaines prévisions personnelles sur l'aspect que pourrait prendre cette classe d'assurance.

On verra probablement l'imposition de l'assurance obligatoire, accompagnée d'un système partiel d'indemnisation

sans égard à la faute ou peut-être même total. Par ailleurs, l'État semble vouloir assumer la première tranche à un niveau qui demeure à préciser et laisser l'entreprise privée souscrire l'excédent. Enfin, le courtier demeurerait impliqué au niveau de la mise en marche uniquement, moyennant une rémunération fortement diminuée. Il est possible que j'erre dans mes prévisions, mais je ne crois pas que l'on assiste à une prise en charge totale et complète de l'assurance automobile par l'État, au lieu et place de l'entreprise privée.

Les conséquences économiques pour les divers secteurs de l'industrie de l'assurance au Québec, en particulier les assureurs à capitaux québécois, ainsi que pour les autres professions qui s'y rattachent seraient forcément très brutales. D'autant plus que si l'État étatisait purement et simplement au lieu de nationaliser, il pourrait n'y avoir aucune forme d'indemnisation.

Quels que soient les arguments invoqués de part et d'autre, il n'en demeure pas moins que l'assurance automobile est devenue un problème social. Que l'on songe au coût d'une telle garantie pour les jeunes chauffeurs, qui représentent, ne l'oublions pas, un pourcentage important de la population. Que ce coût soit par ailleurs entièrement justifiable statistiquement ne change pas le problème pour autant. Il faut se rappeler aussi qu'en 1976, fait encore plus grave, il a été impossible pour plusieurs d'obtenir la garantie.

Les solutions à ces problèmes ne sont pas du ressort unique de l'industrie. Les solutions qui peuvent être avancées par celle-ci le sont souvent trop tard; ce qui malheureusement est symptomatique.

Il faut espérer que cette même industrie réalise qu'elle aura de plus en plus d'obligations vis-à-vis de la société dans laquelle elle opère. Souhaitons qu'elle trouve à l'avenir des

solutions valables aux problèmes qui se présenteront, sans attendre qu'on les lui impose.

Toutefois, j'ai confiance que l'industrie saura se recycler, si on lui en donne le temps, et que cela permettra de libérer les capitaux nécessaires pour faire face aux besoins futurs considérables dans les autres groupes.

Les services des assureurs

41

Les services que les assureurs, et vous me permettrez en toute humilité d'ajouter certains courtiers, peuvent rendre devront évoluer considérablement. En effet, compte tenu de l'inflation des coûts d'assurances, le transfert des risques n'est souvent plus une solution économique valable.

Non seulement les assureurs devront-ils continuer à accepter des risques, mais ils devront être capables de les gérer. En d'autres termes, ils devront aider l'assuré tant au niveau des méthodes de prévention que des moyens d'éliminer les risques. La forme la plus commune demeure encore la prévention en matière de dommages à des biens tangibles, mais elle devra s'étendre aux dommages aux tiers, aux risques criminels et aux autres catégories de risques. L'assureur de demain sera tout autant un conseiller qu'un assureur, ce qui d'ailleurs le rendra beaucoup moins vulnérable au niveau de la prime. L'assuré, en effet, cherchera à s'attacher les services qu'il procure tout autant que la garantie elle-même. Dans une même veine, précisons que l'industrie devra également posséder la volonté de solutionner les problèmes qui se présenteront. Elle ne devra pas s'esquiver en laissant l'assuré à son sort ou laisser à d'autres le soin de lui apporter une solution.